

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors de Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 2 AVRIL 1846.

FABRIQUE DE TARARE.

Au moment où sir Robert Peel fait de courageux efforts pour affranchir l'industrie anglaise des droits qui pèsent sur les matières premières, pour donner à cette industrie un plus grand essor en brisant les entraves qui la compriment, un fait nouveau vient démontrer combien est déplorable le système prétendu protecteur suivi en France.

La fabrique de mousselines de Tarare, qui a pris depuis quelques années une si grande extension, qui occupe un très grand nombre d'ouvriers, et dont les beaux produits ont été remarqués à la dernière exposition, se sert pour le tissage de ses étoffes de fils français et de fils anglais. Ces derniers lui sont absolument nécessaires, car les filateurs français, protégés par l'absurde prohibition qui a long-temps frappé les fils étrangers, sont restés jusqu'ici fort inférieurs à leurs rivaux de Manchester. Les numéros qu'ils livrent à l'industrie ne s'élèvent pas en général au-dessus du numéro 140 français équivalent au numéro 170 anglais, et tous les cotons filés compris dans l'échelle de 1 à 140 sont prohibés à l'importation. Les numéros supérieurs l'ont été de même long-temps, mais, comme nos filateurs n'en produisaient pas, le pouvoir montrait beaucoup de tolérance pour la fabrique; il y avait, au vu et au su de tout le monde, à Tarare même, des dépôts de cotons filés anglais venus de Genève par contrebande.

L'ordonnance de juillet 1834 modifia la situation de la fabrique; tout en maintenant l'exclusion des numéros inférieurs que produisent d'ordinaire les filateurs français, elle supprima la prohibition qui frappait les numéros supérieurs, et les soumit à un droit de sept francs par kilogramme. Depuis cette époque, les tendances vers la liberté commerciale se sont développées; l'industrie de la filature doit, de son côté, avoir progressé, ou il faut reconnaître que la protection favorise le monopole seulement et n'est pas réellement utile à l'industrie nationale. Il semblait donc que le moment fût venu de satisfaire aux justes demandes des fabricants de mousselines, qui se plaignent d'être à la merci des filateurs.

Dans la dernière session des conseils généraux du commerce et des manufactures, M. le ministre du commerce consulta les délégués sur l'admission, moyennant un droit, des numéros aujourd'hui prohibés, et sur l'abaissement du droit qui frappe les numéros élevés. La majorité se prononça pour le maintien du statu quo, prétendant, comme toujours, que la moindre modification ruinerait les filateurs français. Le statu quo fut maintenu, mais aussitôt les filateurs qui fournissent la fabrique de Tarare élevèrent le prix de leurs produits de 10 0/0; ils paraissent disposés à ne pas se borner à cette augmentation, car ils ont, à ce qu'on assure, cessé d'envoyer des cotons filés dans leurs dépôts de Tarare. Les résultats de cette espèce de coalition n'ont pas tardé à se faire sentir; les fabricants de mousselines ont été dans la nécessité d'employer les rebuts, ce que dans le commerce on appelle les rossignols, de prendre, mal-

gré eux, pour continuer le travail, tout ce qu'ils ont trouvé sur le marché. Malgré cette triste ressource, des métiers ont cessé de battre, et l'assortiment général de la fabrique est dérangé. On comprend, en effet, qu'il est impossible de tisser certaines étoffes, puisque, d'un côté, les numéros avec lesquels on les fabrique sont prohibés, et que, de l'autre, les filateurs français refusent de les livrer jusqu'à ce que la nécessité ait contraint les fabricants de se soumettre à leurs prétentions.

Que résultera-t-il de ce conflit, qui est la conséquence naturelle du maintien du droit sur certains numéros, de la prohibition qui en frappe d'autres? Cela est facile à prévoir. Les fabricants qui ont de grands capitaux engagés dans les affaires ne pourront pas les laisser long-temps improductifs sans compromettre leur fortune, leur réputation peut-être. Sous le coup d'une législation qui les livre au filateur de la manière la plus complète, la plus absolue, ils seront forcément amenés à se soumettre à sa volonté, à subir l'augmentation des matières premières. Le prix de revient s'élèvera. Alors, de deux choses l'une : ou le prix de la mousseline fabriquée sera haussé en proportion, et la consommation sera moindre, parce qu'il y a entre la cherté et le débit d'une marchandise une relation invariable; le fabricant gagnera moins, et laissera sans travail un certain nombre d'ouvriers; ou le fabricant ne voudra pas diminuer ses profits, tout en maintenant les anciens prix des étoffes livrées au commerce, et, dans ce cas, comme il ne lui sera pas possible de faire des économies sur les autres éléments qui concourent à la fabrication, il diminuera les façons, c'est-à-dire qu'il amoindrira le salaire des ouvriers. C'est là une conséquence inévitable de la situation faite aux fabricants par la législation actuelle; il est temps de la modifier.

On a parlé à Tarare de faire une pétition qui serait adressée à M. le ministre du commerce par les fabricants dont l'industrie est menacée par les prétentions des filateurs, et dans laquelle ce ministre serait prié de proposer aux chambres l'abaissement du droit sur les cotons filés de numéros élevés, et l'admission, moyennant un droit raisonnable, de ceux des numéros inférieurs qui sont aujourd'hui prohibés. Cette intention est nettement exprimée dans des lettres de Tarare qui nous ont été communiquées; malheureusement, dans cette ville le commerce manque d'unité, ne sait pas agir avec l'ensemble qui seul amène le succès. Dans tous les cas, nous devons le prévenir que la session sera courte, et qu'il doit se hâter s'il veut que sa demande détermine la présentation d'un projet de loi. En fait de douanes, le pouvoir peut agir sans l'intervention des chambres, dans l'intervalle des sessions, quand il s'agit d'abaisser les droits sur les matières premières; mais cet intervalle sera cette année rempli par les élections générales, et il serait possible que le ministre ne trouvât pas ou ne voulût pas trouver le temps pour s'occuper alors de l'industrie.

Il résulte d'une correspondance de Vienne adressée au Journal de Francfort arrivé hier que le gouvernement autrichien, effrayé par les symptômes de révolte dont les paysans de la Gallicie ont

donné l'exemple, travaillerait à abolir les corvées dans toute l'étendue de l'empire.

D'après le même journal, on aurait fait proposer à notre gouvernement, par l'intermédiaire de M. de Flahault, notre ambassadeur, de recevoir en France une partie des Polonais arrêtés; les autres seraient transportés en Amérique.

DE LA PROPAGANDE DE LA PRESSE ET DU CLERGÉ CATHOLIQUES.

2^e ARTICLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Mois de Marie. — Lettres autographes attribuées à Jésus-Christ. — Manifeste de Notre-Dame.

Avant que de poursuivre l'analyse commencée dans le précédent article, demandons grâce au lecteur pour le style quelque peu libre des extraits suivants, et principalement pour les subtilités médico-théologiques destinées à orner l'esprit et à former le cœur des jeunes filles soumises à la direction morale des jésuites; mais nous nous sommes fait la loi de citer toujours littéralement, quel qu'en pût être notre dégoût.

« Je vous ai dit, mes chers enfants, continue la Sainte-Vierge, que dans le ciel il n'y avait plus d'amour-propre répréhensible... Les gens du monde me mettaient au rang des beautés les plus remarquables : tulle avantageuse, démarche noble et gracieuse, traits réguliers, physionomie spirituelle... Aussi, quand je rentrais dans ma famille en sortant du Temple, une foule de jeunes gens se présentaient pour me demander en mariage... ce qui diminuait mes sorties, sans cependant que je comprisse ce qui se passait... Sans mon mariage avec saint Joseph, on eût continué à tendre des pièges à ma vertu; le vœu de virginité que j'avais fait eût été plus difficile à remplir... Mais saint Joseph vint me demander en mariage; c'était un homme si convenable sous tous les rapports que mes parents donnèrent leur consentement. Dès que cette proposition me fut faite, j'allai aussitôt dans mon oratoire (sic)... Reçois l'époux qu'ils te présentent, c'est moi qui te l'ai choisi, dit une voix au fond de ma conscience... Convenez que je devais être bien embarrassée; je ne comprenais rien aux desseins de Dieu : il me voulait vierge, et il me voulait dans le mariage. » (P. 115 à 119.)

Les exercices des dixième, onzième et douzième jours du mois de mai, traitant : du vœu de virginité, du mariage de Marie et de l'annonciation, et dont nous venons de donner rapidement une idée, mériteraient d'être transcrits en entier; mais nos citations sont déjà si longues, bien malgré nous, on peut le croire, qu'il faut savoir se restreindre dans le choix de ces étranges digressions. Voici toutefois quelques traits du treizième exercice, intitulé : Peine de saint Joseph, qui permettront, avec les précédents, de porter un jugement éclairé sur ce livre, dont le style trivial et l'ignoble commerce peuvent seuls rivaliser avec l'inconvenance du fond, pour ne rien dire de plus. *Omnia munda mundis*, dira-t-on peut-être; mais encore faut-il, avant tout, respecter l'âge et l'ignorance de ceux ou de celles pour qui l'on écrit.

« Vous avez bien compris, mes chers enfants, reprend la Sainte-Vierge, les desseins de la providence, en permettant mon mariage avec saint Joseph, malgré mon vœu de virginité... Cette alliance eut encore l'avantage de mettre ma réputation à l'abri de tout soupçon. Le prophète Isaïe ayant annoncé que le Messie aurait pour mère une vierge, il fallait un miracle pour que sa prophétie s'accomplît; mais ce miracle, n'étant pas visible, aurait donné lieu à toutes sortes de conjectures déshonorantes pour le Messie et pour sa mère, au lieu

FEUILLETON DU CENSEUR. — 5 AVRIL.

LA COURONNE DE BLUETS.

(Suite.)

VII.

Après le débarquement, Denney tendit la main à Williams. — Maintenant, mon jeune ami, lui dit-il, nous ne sommes plus condamnés à nous agiter dans un espace de quelques mètres. Mais si notre amitié a grandi pendant les journées longues et monotones qui s'écoulaient à bord, il est impossible qu'elle se rompe quand nous rentrons dans le monde. Le temps que vous passerez à Saint-Pierre, comment l'emploierez-vous?

— Vous le savez déjà; j'habiterai chez un vieil ami de mon père, que je dois retrouver ici. Je compte explorer le pays pour mon instruction, et toutes mes heures de liberté, je vous les consacrerai... à moins que vous ne me trouviez importun.

— Jamais! A toute heure, à tout moment, vous serez reçu chez moi comme un frère. Plus vous y viendrez souvent, et plus vous nous donnerez de bonheur. Maintenant rien ne saurait altérer l'amitié profonde que vous nous avez inspirée.

— Ah! que vous me rendez heureux!... Mais si j'allais abuser... — Et les leçons d'anglais? dit Léontine avec son charmant sourire.

— Tu m'as promis de m'apprendre à monter à cheval, s'écria Henri. — C'est vrai, dit Williams ravi, et je tiendrai toutes mes promesses. Ils se quittèrent. Williams se rendit chez le vieil ami de son père, et Denney, avec sa famille, prit possession d'une magnifique propriété, à laquelle tenaient d'immenses plantations qui faisaient partie de la succession. Par un heureux hasard, l'habitation de Williams ne se trouvait qu'à deux minutes de celle de Denney, et Dieu sait avec quelle joie, quel bonheur le jeune lord franchit cette distance pour la première fois.

Lorsqu'il approcha de l'habitation de Denney, son cœur battait, il fut délicieusement ému. Il y avait trois jours qu'il était arrivé, et bien qu'il eût été entouré de soins et d'affection, ces trois jours lui avaient semblé trois siècles, loin de cette famille à laquelle l'unissait déjà une amitié si sincère, si dévouée. Aussi il ralentit le pas comme pour mieux éprouver une émotion qu'il n'avait peut-être jamais éprouvée. Puis il se remit à courir, et fut un jeune noir, Diégo, qui l'introduisit. Il pénétra dans une chambre d'attente et de repos, élégante et fraîche, et comme son introduction ouvrait la porte du salon, il entendit Léontine s'écrier : « C'est lui ! »

— Ah! j'étais bien sûre que vous ne passeriez pas cette journée sans nous voir, dit-elle avec un sourire enchanteur et un regard plus doux encore.

Williams baisa la main qu'elle lui tendait et releva son beau front tout rayonnant.

— Si vous saviez comme j'étais malheureux loin de vous tous! dit-il avec un naïf abandon. Trois jours sans vous voir! moi qui depuis six semaines ne vous ai pas quittés un seul instant!

— C'est vrai; on se crée ainsi des amitiés, des habitudes. On a tort peut-être; ce sont des souffrances qu'on se prépare.

— Mais non, c'est du bonheur! Ici, sans vous, sans votre indulgente affection, que deviendrais-je? Je serais le plus ennuyé... le plus malheureux des hommes.

— Denney est allé visiter des plantations de sucre; il reviendra tout-à-l'heure. Voyons, asseyez-vous, et dites-moi ce que vous avez fait depuis trois jours. Je veux savoir comment vous passez votre temps ici.

Williams s'assit près d'elle. Henri vint se placer entre ses jambes; Claire se plaça sur un tabouret à ses pieds, et resta attentive à le regarder.

— Ce que j'ai fait, Madame, le voici. En arrivant chez M. de Bermude, cet ami qui m'attendait, je fus accueilli comme un enfant perdu depuis long-temps. Ce furent des caresses, des questions, des témoignages d'amitié à me rendre fou. Toute la maison avait été bouleversée en mon honneur. Tous les esclaves m'entouraient. M. de Bermude me présenta à sa fille.

— Ah! il a une fille... et elle est belle?

— Une ravissante personne, reprit Williams en riant, grande et maigre, jeune et indolente, chargée, de plus, de quarante printemps. J'ai pensé un moment...

— Quoi donc?

— Que l'on ne me faisait si grande fête que dans l'espoir de me voir épouser M^{lle} de Bermude.

— Voyez-vous quelle fatuité!

— Au contraire, c'est de la modestie. Evidemment, il n'y en a pas d'autre que moi : je suis la dernière planche de salut.

— Eh bien! que ne vous dévouez-vous?

— Grand merci du conseil! J'ai déjà eu le soin de leur enlever adroitement tout espoir en leur parlant d'une passion laissée à Londres.

— Ah!... dit Léontine, vous ne nous aviez pas parlé de cela.

— Mais ce n'est pas vrai, s'écria le fol enfant; je n'ai jamais aimé... que Claire, ma future fiancée. Mais je leur en ai parlé comme si... elle avait dix-huit ans et moi trente.

— Elle vous fait donc bien peur cette demoiselle de Bermude? demanda Léontine avec cetteieuse curiosité des femmes.

— Si grande peur, que si vous n'étiez pas ici je me serais embarqué une heure après mon arrivée. Mais vous êtes là, et je l'oublie. Et vous, Madame, qu'avez-vous fait, et que dites-vous de ce pays?

— Rien de bon encore. La chaleur est étouffante et vous jette dans une sorte de somnolence et de torpeur qui doivent être mortelles. Demandez à Henri et à Claire, qui ne peuvent s'habituer à nos serviteurs noirs; ils vous diront, comme moi, qu'ils regrettent notre beau pays de France.

— Eh bien! je ne sais... mais ici je me sens heureux comme je ne l'ai jamais été.

— Vous, à la bonne heure. Il y aura de l'activité dans votre vie, vous aurez à parcourir un pays magnifique. Vous avez des mœurs à étudier, des hommes nouveaux à interroger, tout un monde à explorer. Mais moi, depuis trois jours je me suis déjà faite créole. Je deviens indolente; je n'agis ni ne pense. Emmanuel se fait mettre au courant des affaires de la succession; il est toujours enfermé avec le majordome, ou dans les plantations qu'il veut connaître. Je ne le vois pas, et, pour me distraire, j'étudie l'anglais.

— Nous l'étudierons ensemble. Je viendrai tous les jours. Nous irons faire aussi des excursions, et vous verrez, au sein de cette nature riche, saine, majestueuse, comme les pensées grandissent, et comme on se sent vivre et aimer.

— Vous êtes un heureux enfant, Williams, dit Léontine avec un peu de mélancolie; toutes vos pensées sont poétiques et tendres.

Denney entra et vint serrer affectueusement la main du jeune homme.

— Soyez le bien-venu, mon ami, je vous attendais avec impatience; vous êtes devenu nécessaire.

— Et moi, je vous regrettais bien vivement auprès de mon créole, homme excellent, mais qui ne pouvait me rendre nos entretiens si remplis de charme et d'intérêt. C'est un temps de pénitence que je viens de faire, et me voici tout à vous.

— Tant mieux, car je compte sur vous. Me voilà perdu dans les additions; me voilà pour un certain temps colon calculeur. Je n'ai pas un moment à donner à ma petite famille. Ma Léontine s'ennuie, et je la congais; quand vous serez là, je serai tranquille. Votre heureux caractère, votre franche gaieté rompront cette monotonie d'une vie trop uniforme à laquelle mes nombreuses occupations vont la condamner.

— Vous me faites donc son chevalier?

— Oui, vraiment, dit Denney en riant, et c'est une grande faveur; je n'ai encore donné à personne le droit de veiller sur mon trésor.

— Je vous en répons corps pour corps. Et vous, Madame, m'acceptez-vous pour votre cavalier servant?

— Mais... il le faut bien... puisque...

— Puisque vous n'en avez pas d'autre.

— Vous mériteriez bien que je l'eusse pensé.

Cette journée s'écoula rapidement. Ce ne fut que le soir, assez tard, que Williams quitta l'habitation pour retourner chez M. de Bermude, à qui il laissa croire qu'il avait passé une partie du jour à explorer les environs de Saint-Pierre.

Il revint le lendemain, il revint tous les jours. Les enfants de Denney l'accueillaient en poussant des cris de joie, et Léontine avec un doux sourire. Ils reprirent leur vie si douce du bâtiment. Les leçons recommencèrent et les jeux aussi. Denney seul manqua à ces charmantes réunions. Williams ne le voyait que lorsqu'on le retenait à dîner à l'habitation, ce qui, du reste, arrivait très souvent.

Ensuite, on fit de longues promenades le soir, lorsque Denney était retourné à ses occupations. Henri et Claire couraient joyeusement, et Léontine s'appuyait sur le bras de Williams. En marchant ainsi, lentement,

que le mariage nous mettait à l'abri de tout soupçon injurieux... Mais ici quel embarras nouveau j'éprouvai ! Après la visite de l'ange, il me survint quelques incommodités corporelles ; une voisine fut appelée, et crut tranquillement saint Joseph en lui disant que ma maladie n'était pas dangereuse, que c'était un commencement de grossesse. Représentez-vous le trouble que ce saint homme dut éprouver, connaissant l'aveu que j'avais fait, et n'ayant rien aperçu dans ma conduite qui eût le moindre rapport à l'état où je me trouvais ; il était triste et rêveur, d'un côté connaissant ma vertu, de l'autre sachant que la loi lui défendait de cohabiter avec une femme coupable d'adultère... Un ange vint lui annoncer le profond mystère qui s'était opéré en moi... C'est miraculeusement et par l'opération du Saint-Esprit qu'elle a conçu, lui dit-il... Dès ce moment tout fut changé ; les craintes et les soupçons de saint Joseph se changèrent en vénération pour moi. » (Pages 125 à 129.)

Quel sera pour la jeune âme de l'enfant le résultat moral de cette étrange, de cette édifiante lecture ? Il n'est, hélas ! que trop facile à prévoir. N'y a-t-il pas lieu de trembler que ce monde de mystères cachés pour cet enfant, sous chaque mot, et que le voile de l'innocence avait jusque-là soustraits à son esprit, ne lui soit tout à coup révélé ; et qu'alors, livré dans la solitude de son cœur à l'égarément de son imagination, il ne fasse sur lui-même la terrible épreuve du secret qu'il aura découvert (12) ?

On le voit assez, et les temps n'y font rien, ce sont bien toujours les mêmes hommes qui exploiteront au dix-septième siècle les visions ardentes de Marie Alacoque pour instituer le culte idolâtrique des sacrés cœurs (13), et dont l'imagination déréglée s'exerçait déjà, vers cette époque, sur les délicates et singulières subtilités que peut soulever le mystère de l'Incarnation. « Chose étrange ! dit un grave historien, dans cette époque spiritualiste, une longue discussion publique, solennelle, européenne, eut lieu et dans les écoles et dans les églises, en chaire, sur un sujet anatomique dont on n'oserait parler aujourd'hui qu'à l'École de Médecine ! Quel sujet ? Comment la Vierge resta vierge ayant accouché. Qu'on se représente tous ces moines, gens voués au célibat, dominicains, franciscains, creusant hardiment cette question, l'enseignant à tous, prêchant l'anatomie aux enfants, aux petites filles, les occupant de leur sexe, de son plus secret mystère (14). »

Mais revenons à notre analyse, et voyons la moralité que la Vierge tire elle-même, en forme de conclusion, des derniers extraits cités. Elle consiste (cette moralité) à s'adresser à Dieu dans la prière quand on éprouve quelque chagrin domestique, quelque difficulté de ménage ; aussi ne relèverions-nous pas un précepte si innocent, auquel il ne faudrait qu'approuver, si, par malheur, le silence de Dieu à toutes les prières qu'on lui adresse ne forçait d'avoir recours à ses ministres pour connaître ses volontés, ses desirs. Au demeurant, voici la pratique en regard de la théorie, l'une expliquant la portée, le motif de l'autre :

« Deux voisines avaient un mari vif et emporté, lisons-nous pages 131 à 134. L'une avait toujours la paix dans sa maison ; l'autre, au contraire, était toujours en guerre et en reproches... Cette dernière demanda un jour à la première comment elle faisait pour avoir la paix chez elle. « Voici mon secret, lui répondit-elle : J'exposai un jour toutes mes peines à mon confesseur, et il me donna deux conseils dont je me trouvais bien. — Quand votre mari rentre le soir, me dit-il, ne lui dites absolument rien, et pour en prendre l'habitude, pendant quelques jours prenez une gorgée d'eau dans la bouche pour ne pas faire des reproches ; venez vous confesser tous les mois, et rendez-moi compte de votre conduite. — Je suivis ce conseil pendant cinq semaines, au bout desquelles je m'en trouvai si bien que je recommençai ; mais j'allais faire une sottise, et mon confesseur m'en empêcha. Voyant mon mari plus calme, je voulais l'engager à se confesser. — Gardez-vous-en bien, me dit mon directeur, demandez cette grâce à la Sainte-Vierge, et vous verrez. — J'ai fait tout cela, et mon mari pratiqua la religion, à ma grande satisfaction. »

(12) Ne pouvant qu'indiquer ici le danger de la tolérance des livres dont nous nous occupons, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer aux sages conseils par lesquels Rousseau (*Emile*, liv. IV) préconise l'instituteur contre les écueils à éviter dans l'éducation de son élève, lors du passage critique de l'enfance à l'adolescence. Ces conseils montreront éloquentement la différence qui sépare la vraie philosophie de la fausse religion.

(13) Aujourd'hui quelques religieuses ont encore des visions. La plus importante de toutes par ses résultats est, sans contredit, celle relative à la dévotion de la médaille miraculeuse, dont nous parlerons plus loin.

(14) Michelet, *Du Prêtre, de la Femme, de la Famille*, 2^e édit., p. 174.

Williams parlait poésie et sentiment. Tout, autour de lui, semblait répondre au cri d'amour qui s'échappait de son âme, si jeune, si impressionnable. Il aimait le ciel des îles, la brume qui venait de la mer, la grève du rivage et l'ombre des platanes. Il aimait tout parce qu'il y avait un air de ne saurait qu'aimer. Il aimait tout aussi parce qu'il était heureux, heureux d'un bonheur immense, complet, dont il ne se demandait pas la cause. Et tandis qu'il divaguait à plaisir sur toute cette joie qui était en lui et qu'il ne pouvait expliquer, Léontine l'écoutait en souriant, et se livrait au charme de ces causeries si tendres, sans soupçonner qu'il pût exister quelque danger pour elle ou pour lui. Léontine n'avait lu aucun roman ; elle n'avait vu le monde que très peu ; rien ne lui avait révélé qu'il pût y avoir des passions en dehors des devoirs. Elle avait tendrement aimé Dennery, et elle s'était dit ces mots tout remplis d'une candide innocence : « On n'aime qu'une fois ! » Elle était devenue mère, et si elle n'avait pas rencontré dans son époux cet amour un peu exalté, ces élans de sentiment que son âme désirait à son insu, elle avait trouvé dans son amour maternel un aliment à ce mystérieux besoin de tendresse plus vive, et, avouons-le, plus romanesque. Ainsi, elle ne s'était point créé le rôle de femme incomprise, et lorsqu'elle avait trouvé son mari distrait et pensif près d'elle, plus occupé de science et de philosophie, hélas ! que d'amour, elle n'avait point songé à se plaindre ; elle avait cru que c'était toujours ; que ce devait être toujours ainsi, et jamais une pensée coupable, jamais l'idée d'un autre amour possible n'avait souillé son âme. La noble confiance que Dennery lui avait toujours témoignée avait en quelque sorte doublé sa confiance en elle-même et sa sécurité ; et si elle se fit appesantir sur ces réflexions, elle se serait dit : « Il est calme, il ne redoute rien, il n'y a donc rien à redouter ? » Mais elle n'en était pas venue là ; elle ne s'était point préparée à lutter contre des pensées coupables qu'elle n'avait pas. Elle ne croyait pas à l'existence du crime, et le mot *adultère* était pour elle un mot inouï, barbare, dont elle comprenait à peine le sens.

En voyant Williams, elle avait éprouvé une affection douce et pure, non pas parce qu'il était spirituel, brillant et beau, mais parce qu'il était naïf, aimant et candide comme elle ; parce qu'il doutait du mal et s'enthousiasmait pour le bien ; parce qu'il avait au cœur la même innocence, la même pureté de sentiment. Plus leur liaison devint intime, plus elle l'aima. Cette affection était chaste, sans effroi, sans remords ; elle confondait Williams avec ses enfants, rien de plus. Elle s'était habituée à le voir chaque jour ; sa présence était devenue nécessaire au calme de sa vie. Ses pensées étaient si pures, qu'en présence de son mari, son regard se reposait avec la même tendresse sur Williams, son sourire était aussi doux. Elle, aussi, elle était heureuse, sans en chercher la cause, sans se demander si rien ne troublerait un jour son bonheur.

Les promenades devinrent plus fréquentes et plus longues. Quelquefois Léontine entraînait Williams du côté des plantations où se trouvait Dennery. Notre philosophe souriait en les voyant arriver. Il donnait un baiser à ses enfants et causait quelques instants avec Williams. Mais quelque répugnance qu'il eût toujours éprouvée à s'occuper d'affaires d'intérêt, du moment qu'il avait accepté les devoirs que lui imposait sa nouvelle fortune, ou plutôt celle de ses enfants, il avait pris à cœur de les accomplir

Le spécifique est, comme on le voit, de la dernière simplicité ; il ne faudrait avoir ni un verre d'eau à son service, ni la moindre confiance aux jésuites, pour se priver d'une telle panacée conjugale. Il ne s'agit, en effet, que de rendre compte tous les mois de sa conduite à son directeur et de suivre exactement ses conseils. Peut-on moins demander pour le résultat promis ? Mais afin de mettre en regard la théorie et la pratique, ainsi que nous disions plus haut, et pour éviter le facile reproche de dénaturer le texte, citons encore :

« Comme il est quelquefois difficile de bien discerner s'il y a un peu de notre faute quand nous n'avons pas de dévotion, il faut consulter un sage directeur et s'en tenir à ses conseils. » (Page 149.)

A cette recommandation de la Sainte-Vierge, les fidèles répondent par la prière suivante : « Obtenez-nous la grâce de le trouver, ô ma bonne mère ! ce directeur sage et éclairé, qui nous aide à bien discerner ce qui vient de nous et ce qui vient de Dieu ; mais, en nous obtenant un guide sûr, obtenez-nous la docilité, l'humilité, le courage, l'obéissance dont nous avons besoin pour suivre ses conseils ; faites qu'à votre exemple, nous renoncions à notre propre volonté pour ne suivre que celle de Dieu. » (Page 150.)

Ah ! vous avez bien raison, ce n'est point trop, en vérité, que de demander la docilité, l'humilité, l'obéissance, et surtout le courage, pour accomplir ce terrible anéantissement de soi-même. Celui dont la plume a tracé cette prière avait médité sans doute avec fruit, dans les Constitutions, le précepte de l'obéissance, pour en saisir si fidèlement l'esprit :

« Persuadons-nous que tout est juste quand le supérieur l'ordonne... que ceux qui vivent dans l'obéissance doivent se laisser mener et conduire à la volonté de la divine providence par l'entremise de leurs supérieurs, comme un cadavre se laisse tourner et manier en tout sens, ou encore comme un bâton qui sert partout et à toute fin (et qu'importe in re) au vieillard qui le tient à la main... étant persuadé qu'il répondra mieux à la volonté de Dieu de cette manière qu'en suivant sa propre volonté et son propre jugement. » (15)

Les paroles de saint Ignace sont peut-être plus explicites encore : « Il faut ranger parmi les derniers des esclaves, dit-il, ou plutôt parmi les animaux (vel pecudes) ceux qui, différant intérieurement d'avis avec leurs supérieurs, n'exécutent leurs ordres que par l'acte matériel... car l'holocauste certainement le plus agréable à Dieu, c'est de contraindre (submittere) toutes les facultés de l'âme, et surtout l'intelligence et la raison qui occupent le premier rang dans l'homme. » (16)

Que dire encore après cela ? Assurément rien, si ce n'est que les propagateurs de semblables doctrines prennent à tâche de réaliser la prophétie de l'apôtre :

« Or, sachez que, dans les derniers jours, il viendra des temps fâcheux, car il y aura des hommes ennemis de la paix, calomnieux, intempérants, sans affection pour les gens de bien, insolents, enflés d'orgueil, qui auront une apparence de piété, mais qui en ruineront la vérité et l'esprit. Fuyez donc ces personnes, car de ce nombre sont ceux qui s'introduisent dans les maisons, et qui traitent après eux ; comme des captives, des femmes chargées de péchés et possédées de diverses passions, lesquelles apprennent tous les jours, et n'arrivent jamais à la connaissance de la vérité. Ce sont des hommes corrompus dans l'esprit et pervertis dans la foi. » (1 Timothée, ép. 2, chap. 3.)

Dans les études historiques, les jésuites ont fait depuis long-temps leurs preuves ; mais voici deux nouveaux traits des plus piquants, capables de faire pâlir tout ce qu'ils ont inventé de mieux en ce genre ; car on croyait généralement en France que le culte catholique y avait été rétabli par le premier consul. Eh bien ! voyez jusqu'où peut égarer l'aveuglement de l'esprit de scepticisme, c'est là une très grave erreur. M. Thiers lui-même y est tombé ; les Mignet, les Thierry, ces profonds et laborieux investigateurs de nos annales, ne l'eussent certainement pas découverte. On s'y tromperait à moins ; il serait peut-être difficile de le croire, si nous ne lisions toujours dans le même ouvrage (p. 367) :

« N'en doutons pas, c'est à la consécration de Louis XIII que nous

(15) *Constitutions des Jésuites*, VI^e partie, chap. 4, p. 257 (Paulin).

(16) *Idem*, appendice, p. 469. Le rapprochement que nous faisons ici est parfaitement logique. Nous renvoyons, au surplus, ceux qui le croiraient forcé à la seconde édition du *Maurès*, ou *Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola, mis à la portée de tous les fidèles dans une exposition neuve et facile*, Lyon, Pélagaud (1846).

scrupuleusement. Ayant l'intention de réaliser toutes les valeurs, il voulait connaître à fond ses propriétés, pour n'être pas trompé. La présence de Léontine et de Williams, les joyeux cris des enfants le dérangent, et, malgré lui, il leur laissait voir que leur présence, si douce en d'autres instants, lui était presque importune. Alors Léontine le quittait, et c'était vers les savanes qu'elle se dirigeait. Là, quelquefois, elle s'asseyait au pied d'un palmier ; Henri et Claire fournissaient de longues courses, et ils entraînaient Williams avec eux en se donnant un but. D'abord il se laissa généreusement dépasser pour donner aux jolis enfants la joie du triomphe. Mais un jour Henri demanda un prix pour le plus adroit et le plus lest. Ce prix, ce fut un baiser de sa mère. Alors Williams fit sérieusement la course, et plusieurs fois il revint haletant tomber aux genoux de Léontine, en réclamant le prix du vainqueur. Léontine essayait son front avec son mouchoir.

— Voyez comme il a chaud !... risquer de se faire mal à courir ainsi ! — Et mon baiser ? disait le bel adolescent.

Léontine, en souriant, prenait sa tête dans ses deux mains, et baisait son front comme elle aurait baisé celui de son fils.

Un jour que pareille chose arriva, Léontine voulut refuser.

— Eh ! mais, dit-elle, vous le gagnez bien souvent le prix ; vous ne l'aurez plus ; c'est un vol que vous faites à ces pauvres enfants.

— Oh ! ce serait une trahison ! s'écria Williams ; hier, Henri l'a gagné deux fois de suite, et vous l'avez donné.

— Allons donc, venez, enfant volontaire ; il faut toujours vous céder.

Il s'agenouilla, les lèvres de Léontine se posèrent sur son front ; mais cette fois ce baiser ne fut pas reçu avec la même innocence. Williams pâlit et resta un moment immobile, les mains jointes appuyées sur les genoux de Léontine ; puis il leva sur elle un regard si troublé, qu'elle tressaillit et détourna la tête en disant d'une voix émue :

— Relevez-vous donc, Williams.

Il obéit, et demeura debout, silencieux et tremblant. Heureusement les enfants revinrent, leur gaité fit diversion aux rêveries confuses de Léontine et de Williams ; ils oublièrent la sensation nouvelle qui venait de leur enlever quelque chose de leur pureté, ou plutôt ils s'étourdirent sur cette sensation. Léontine se montra tout-à-coup plus riante qu'elle ne l'avait jamais été ; Williams parla plus haut, plus bruyamment. Ils reprirent le chemin de l'habitation. Léontine s'appuya encore sur le bras de Williams ; mais, par un mouvement involontaire, elle retint sa fille près d'elle. Ils parlèrent du ciel, de la mer, des habitants, de l'île, de tout, excepté de ce qui occupait le plus leur âme, d'un bonheur auquel se mêlait un vague sentiment d'effroi.

En arrivant dans le petit salon qui précédait la chambre à coucher de Léontine, ils trouvèrent Mina la négresse, la femme de Diégo, occupée à ranger dans une armoire en bois des îles diverses toilettes que Léontine faisait changer de place. La jeune femme se laissa tomber sur un petit divan qu'elle affectionnait, et dit à la négresse :

— Comment n'avez-vous pas encore fini, Mina ?

— Voilà, maîtresse. Moi n'ai plus que ces fleurs à ranger.

Pendant ce temps, Claire s'empara d'une couronne de bluets. Elle vint

devons l'insigne faveur d'avoir conservé la foi et recouvré l'exercice de la religion catholique à la suite de la révolution si profondément impie... Attachons-nous de plus en plus aux pratiques de la religion et à la dévotion envers Marie. »

Voilà un point d'histoire bien heureusement éclairci, le suivant est au moins aussi curieux ; il s'agit toujours du vœu de Louis XIII : « La naissance du plus grand roi que la France ait jamais eu, laquelle arriva l'année suivante, après une stérilité de vingt ans, et une suite prodigieuse de victoires et de prospérités, firent bien voir que ce n'est jamais en vain que l'on a une dévotion si pleine de confiance à la Sainte-Vierge. » (P. 367.)

Pour en finir avec ce livre immoral autant que bouffon, citons un dernier trait où l'auteur nous force à prendre la très sainte Vierge la main dans le sac d'Escobar. On sait ce proverbe : *Dis-moi qui tu hantes...*

« Quand vous me demanderez la guérison des personnes qui vous intéressent, dit-elle page 363, je ne vous exaucerai pas toujours, parce que la santé est quelquefois plus nuisible qu'utile. Mais quand vous me demanderez leur conversion, vous ne le ferez pas en vain : je leur obtiendrai certainement des grâces de conversion. Si elles ne se convertissent pas, ce sera toujours leur faute, et non l'efficacité des prières que vous m'adresserez. »

Tel est l'esprit général des publications dont le clergé inonde le pays, et qui, selon lui, sont de véritables catéchismes ayant pour but de rappeler sans cesse les vérités fondamentales et pratiques de la religion. (Préface, page viij.)

Le *Mercur* Ségusien nous transmet les détails suivants sur les événements qui ont eu lieu l'hiver à Saint-Etienne :

« Un ingénieur divisionnaire de la Compagnie générale des mines de la Loire ne s'étant pas assez souvenu des promesses qu'il venait de faire à certaine classe d'ouvriers de l'exploitation du Gagne-Petit, un sourd mécontentement fermentait dans les esprits ; le chômage du dimanche est arrivé, on s'est vu, les têtes se sont échauffées davantage, et le lundi, la coalition a éclaté. Dès la pointe du jour, une soixantaine d'ouvriers traîneurs des puits Neuf, Jabin et Thibaut (1) se sont répandus dans le bassin houiller d'Outre-Furans. Ils allaient, par groupes, provoquer la grève dans plusieurs exploitations à la fois. Ici, l'on jetait des courroies de traîneur dans les puits ; c'était le signal convenu pour en faire sortir les mineurs. Là, on voulait couper la corde qui descend les bennes. De tous côtés régnait la plus grande agitation. Pour peu que le mouvement se prolongeât encore sans obstacle, la grève s'étendait sur tout le bassin de Saint-Etienne.

« M. le procureur du roi ne tarda pas à arriver ; il n'était pas encore huit heures du matin. Le lieutenant de gendarmerie, suivi d'une demi-brigade, avait arrêté cinq des perturbateurs. C'était une répression nécessaire pour ne pas laisser le désordre s'accroître par l'impunité. Mais le noyau de la révolte avait grossi ; prudemment on déposa les prisonniers près du puits de la Grand-Pompe (2), dans la cellule même du commis de la mine, au milieu d'une enceinte formée d'une palissade. M. le procureur du roi fit entendre alors aux ouvriers rassemblés un langage paternel et digne. La masse l'écoutait ; mais, au moment d'emmener les prisonniers, des instigateurs faisaient renaitre la résistance. Etait-il prudent de s'en remettre à la garde des six gendarmes, et de provoquer, par la faiblesse de l'escorte, un coup de main dont le succès aurait été un échec pour la justice ? Un secours fut requis. Trente soldats du 66^e arrivèrent ; leurs fusils n'étaient point chargés.

« En même temps ; M. le maire de la commune d'Outre-Furans apportait à M. le procureur du roi un autre secours souvent plus efficace que la force militaire, la douce autorité d'un non respectable qui ne rappelle aux ouvriers que des traits de bienfaisance. Tandis que M. Bouchetal-Laroche continuait, sans se lasser, les exhortations bienveillantes, M. Neyron les prodiguait aussi. Pas un groupe, pas un ouvrier n'échappait à ses paternelles remontrances ; et c'était une chose admirable que l'empire de son affectueuse familiarité au milieu de tous ces pauvres gens qui, même quand ils s'égarèrent, ont encore la mémoire du cœur. Partout avec lui le calme revenait ; mais il ne pouvait être à la fois partout, et l'agita-

(1) Exploitation du Gagne-Petit, concession de Terre-Noire, faisant partie de la grande coalition.

(2) Compagnie d'Outre-Furans faisant partie de la Compagnie des mines de la Loire.

doucement derrière le divan, et posa la couronne sur la tête de sa mère ; puis elle frappa joyeusement ses mains en disant :

— O maman ! que tu es belle comme cela !

Léontine sourit, et son regard se leva sur Williams qui, debout au pied du divan, la contemplait en silence. Elle se sentit rougir, et, étant vivement sa couronne, elle se mit à en arracher quelques feuilles froissées. Les enfants avaient suivi Mina qui venait de sortir ; Williams se rapprocha de la belle rêveuse, et dit d'une voix émue :

— C'est cette couronne... que vous aviez le premier jour que je vous ai vue.

— C'est vrai...

— Eh bien ! donnez-la-moi.

— Vous la donneriez... Non... oh ! non... A quoi bon ?

— Un jour viendra, reprit Williams avec une profonde tristesse, où je ne vous verrai plus... Cette couronne me rappellerait mon bonheur... et me consolera.

— Quelle folie ! dit Léontine en se levant avec une sorte d'impatience ; je ne veux pas !

— Que vous ai-je donc fait pour que vous me traitiez ainsi ? Quoi ! me refuser si peu de chose ?

— N'en parlons plus, dit Léontine qui alla placer la couronne sur d'autres fleurs restées encore au salon.

Williams n'insista pas ; le jour commençait à baisser, les enfants vinrent lui dire adieu.

— Venez me conduire, dit-il, jusqu'au bout de l'allée. Et vous aussi, Madame, vous verrez de loin si M. Dennery revient.

Léontine y consentit. Ils suivirent tous les quatre une allée qui précédait l'habitation. Arrivée au bout, Léontine s'arrêta.

— Bonsoir, dit-elle, nous n'irons pas plus loin.

— A demain, répondit Williams le front tout rayonnant en baisant la main de la jeune femme. Puis il s'éloigna en courant. Léontine le suivit du regard. A trente pas à peu près, il se retourna et tendit sa main vers elle ; il tenait la couronne de bluets. Puis follement il la porta à ses lèvres et reprit sa course.

Les enfants n'avaient rien vu. Mais Léontine revint toute rêveuse, se demandant si elle devait pardonner Williams, exiger qu'il lui rendit sa couronne, ou la lui laisser. Futilité que tout cela ! Futilité sans doute, mais auxquelles son cœur attachait déjà trop d'importance pour qu'elle ne s'en inquiétât pas.

Et pourtant ce premier cri de la raison ne se renouvela pas. Williams revint en riant, le lendemain, demandant pardon de son larcin ; le moyeu de se fâcher avec ce joyeux enfant !

— Vous me la rendrez, disait Léontine qui voulait en vain se faire sévère.

— On ne me la prendra qu'avec ma vie, répondit Williams d'un ton de page.

— Hélas ! fit Léontine, qui vit qu'elle ne gagnerait rien, mieux vaut vous laisser la couronne... et la vie.

De tout cela il ne resta qu'un vague souvenir. (La suite à un prochain numéro.)

tion renaissait où il n'était plus. Un mot surtout contribuait à soulever et à entretenir les colères, c'était le nom de la Compagnie des mines de la Loire.

Cependant la multitude augmentait à chaque minute. Il y avait danger à se consumer en discours sans résultat; il devenait nécessaire aussi, pour éviter une collision, réunir une force armée plus imposante; on avait donc appelé de Saint-Etienne un nouveau renfort. M. le général arrive lui-même, à la tête d'une compagnie de 60 hommes. Il était environ dix heures et trois quarts.

La troupe a pénétré sans résistance au milieu de la foule compacte: étendue sur deux rangs, elle gardait, à l'une des extrémités de la ligne, la porte de l'enceinte où étaient les prisonniers. M. le général est monté à cheval. On a distribué des cartouches; les armes ont été chargées ostensiblement, même avec un certain étalage. M. le procureur du roi a passé dans les rangs, accompagné de la foule par le commissaire de police. La foule était immobile et muette, mais sans aucune physionomie hostile. Alors paraissent les prisonniers, jeunes gens de dix huit à vingt ans, la mine souriante, conduits chacun par un gendarme entre les deux haies de soldats. La colonne se met en marche. Mais à peine les prisonniers ont-ils dépassé l'enceinte, que les soldats sont pressés par la foule; il suffirait d'étendre le bras pour rompre la ligne; il y a comme une mêlée. Deux femmes s'écrient: «Lâches, laissez-les vous faire?» En même temps elles jettent des pierres. Une grêle de projectiles tombe aussitôt, et surtout sur le général; le désordre est à son comble. La colonne s'arrête; un tambour est là, mais il ne bat pas. Tout aussitôt deux coups de feu partent successivement et sont suivis presque sans intervalle comme d'un feu de peloton. Deux hommes tombent pour ne plus se relever. M. Sode, docteur-médecin, s'élançant au-devant des soldats, en s'écriant: «Ne tirez pas, vous me connaissez, je suis votre médecin»; et il va relever les deux blessés qui l'appelaient à leur secours.

A cette première et mortelle décharge, une balle va percer les vêtements de M. Neyron, ce même administrateur municipal qui avait tant fait pour rétablir le calme et l'ordre. Le danger qu'il vient de courir produit autour de lui une indicible émotion; et d'affreuses représailles auraient eu lieu peut-être, si M. Neyron n'avait été entraîné aussitôt loin de cette douloureuse scène, grâce à la présence d'esprit de son gendre, M. André Colombet, qui ne l'avait point quitté et avait pris une part active à toutes les démarches conciliatrices.

Le rassemblement s'était dispersé; de toutes parts on s'était enfui. Le détachement poursuit sa marche; descendu de la hauteur où est le puits de la Grand-Pompe, il est poursuivi à une certaine distance par un certain nombre d'ouvriers et de femmes qui continuent à lancer des pierres. Alors un feu de tirailleurs commence, les balles sifflent de tous côtés, et sur un espace de quatre à cinq cents mètres environ, l'on compte dix victimes. C'est une femme qui a été la dernière. La colonne venait de défilé devant une maison voisine de la mairie d'Outre-Furens. Cette malheureuse femme jette une pierre qui atteint un soldat; un autre se retourne, la couche en joue et la tue sur le coup. Elle tombe, le crâne fracassé.

Tel a été le dernier acte de cette marche sanglante.

Voici les noms des victimes:
Ossol, 45 ans, ouvrier tonnelier, demeurant à Saint-Etienne, chez M. Escoffier, rue de Sorbier, mort à l'hospice.
Badol, 23 ans, ouvrier mineur, mort à l'hospice.
Yidal, dit Durieu, 30 ans environ, ouvrier mineur, mort à l'hospice.
Marie Gaucher, 26 ans, demeurant à Saint-Etienne, rue de la Croix, mère de trois petits enfants, morte à l'hospice.
Tous quatre avaient le ventre percé de part en part.
Femme Terrat, mariée à un mineur, 25 ans environ, morte sur le coup.

Servanton, 21 ans, ouvrier traîneur, demeurant à la Roche, orphelin dont le père a péri victime de la catastrophe du Bois-Monzil, légèrement blessé à l'épaule.
Jean-Pierre Penel, 30 ans, ouvrier mineur, demeurant à la Verrière, commune d'Outre-Furens; grièvement blessé.
Claude Guillaume, 35 ans, ouvrier piqueur, demeurant au Soleil; légèrement blessé au cou.

Pierre Fauger, 22 ans, traîneur, demeurant à Saint-Etienne, à la Monta; les reins labourés par une balle.
Antoine Baret, 25 ans, ouvrier passementier, demeurant à Saint-Etienne, rue de l'Eternité; très dangereusement blessé. On désespère de le sauver.

Jean-Marie Berger, 20 ans, ouvrier forgeron chez M. Maëspine; blessé à la hanche, mais non dangereusement.
Tous ces blessés ont été conduits à l'hôpital.

Desgeorge, 50 ans, maître de carrière de pierres, demeurant au Soleil, commune d'Outre-Furens; les chairs de la cuisse traversées.
M. le maire de la commune d'Outre-Furens nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante, dont nous nous empressons de faire part à nos concitoyens:

«De Méons, commune d'Outre-Furens, mardi 31 mars.
Monsieur,
Vous me permettrez de vous donner un petit aperçu de la malheureuse échauffourée qui s'est passée hier au puits de la Grand-Pompe, concession de la Roche.

A huit heures du matin, je suis sorti de chez moi pour aller voir les ouvriers qui commencent les fondations de l'église d'Outre-Furens. C'est un point élevé, d'où je vis un très gros rassemblement d'ouvriers mineurs, et malheureusement beaucoup de femmes et de curieux. Je dus me rendre au milieu de cette foule, et n'épargnai rien pour la faire rentrer dans l'ordre. Le mal n'était pas grand. J'entrai dans l'enceinte dite du Plâtre, où se trouvaient M. le procureur du roi, le lieutenant de gendarmerie et ses gendarmes ainsi qu'un détachement de voltigeurs du 66^e. Je parlai à M. le procureur du roi, qui avait fait arrêter cinq jeunes ouvriers et ne pouvait les relâcher; il fallait bien que force fût à la fin et y restai deux heures au moins. Il y avait là des femmes exaspérées qui voulaient ravoir leurs camarades. J'allais leur dire qu'ils devaient respecter la loi, et que je leur répondais moi-même ou le lendemain matin de la délivrance des prisonniers, ils ne voulaient rien entendre.

Le rassemblement ayant grossi, on avait jugé nécessaire de requérir une force plus considérable. M. le général arriva et s'adressa à quelques groupes des plus mutins; il leur parlait en homme de bien. Mais des instigateurs ne voulaient pas se rendre à ses exhortations. Les cartouches furent déchirées devant le rassemblement, et l'on s'apprêta à conduire les cinq détenus qui se trouvaient dans le camion du marqueur. Je les allai voir, leur promettant qu'ils seraient relâchés le soir ou le lendemain matin, et je les engageai à le dire à leurs camarades quand ils passeraient devant eux.

«L'on part; bientôt pleuvent les pierres. Je cours au-devant des

tireurs pour les faire cesser, et me voici dans la foule, quand je vois tomber un homme à huit ou dix pas de moi, puis un autre à vingt pas. Je m'empresse pour aller secourir le premier blessé, quand je vois accourir à lui M. le docteur Soviche. C'est alors que j'ai dû à mon gendre d'être éloigné de cette triste scène qui n'était pas sans danger. Mon paletot, qui n'était pas fermé, a reçu une balle qui a fait en ricochet quatre jolis trous à la hauteur de la cuisse.

«Vous savez, Monsieur, que c'est de la mine du Gagne-Petit que nous est venu tout le mal; je m'y rendis jeudi passé, et je suis obligé de dire à regret qu'il y a eu dans cette affaire quelque imprudence à faire aux ouvriers des promesses qu'on n'a pas tenues.

«J'aurais désiré me procurer l'avantage de vous voir et de vous entretenir de vive voix, mais les événements me retiennent à Méons. Agrérez, etc.

«Quelques uns des mineurs qui font grève à Saint-Etienne se sont portés hier sur la commune de Saint-Jean-Bonnefond, pour faire suspendre les travaux de diverses exploitations. Les ouvriers de quelques mines sont sortis; mais grâce à l'inépuisable et ferme intervention de M. Peyret, maire de la commune, ils n'ont point suivi les perturbateurs et sont disposés à reprendre de suite leurs travaux.

«Les nouvelles qui nous parviennent des différentes parties du bassin houiller sont jusqu'ici satisfaisantes.

Souscription nationale en faveur des Polonais.

(16^e Liste.)

MM. Lyonnais, 10 f. — Duret, 2 f. — Poizat, 1 f. — Laurent, ami de la liberté, 1 f. — Chanut, partisan de l'indépendance polonaise, 1 f. — A. Blanc, 1 f. — Une demoiselle, 25 c. — Un bourgeois qui déjà avait donné 3 f. dans son village, 55 c. — Convod Wildberger, 1 f. — Un collégien patriote, 25 c.

Souscription faite parmi les Typographes. — Doutré, 4 f. — Pigeard, 50 c. — Mathieu, 50 c. — Bellon, 1 f. — Cantel, 1 f. — Potet, 50 c. — Sauze, 1 f. — Pantel, 50 c. — Blanqui, 2 f. — J. G., 50 c. — Bernard, 1 f. — Vignand, 50 c. — Auflaux, 1 f. — Bourguine, 50 c. — Chavent, 50 c. — Gondrand, 50 c. — Duc, 50 c. — Dépalme, 50 c. — Jouffroy, 50 c. — Falconet, 50 c. — Bidaut, 50 c. — Albert, 1 f. — Gouverne, 1 f. — Marin, 50 c. — Poulet, 50 c. — Borgeay, 50 c. — Martin, 50 c. — Utinet, 1 f. — Roux, 50 c. — Baston, 25 c. — Pagnon, 1 f. — Martin, 25 c. — Mauverny, 50 c. — H. Mazier, 50 c. — Louis Fauveau, 50 c. — Perrez, 50 c. — Charpy, 25 c. — Antoine, 50 c. — Dufour, 50 c. — Villard, 50 c. — Brison, 50 c. — Champrond, 50 c. — L. Thiers, 50 c. — Faure, 50 c. — Morlet fils, 1 f. — Lesœur, 25 c. — Dussaix, 25 c. — Bianqui, 1 f. — Carret, 50 c. — Orlandi, 25 c. — Gillot, 25 c. — Colombart, 50 c. — J.-J. Brouchoud (2^e souscription), 50 c. — Rajat, 50 c. — Renaudin, 50 c. — Grillet, 50 c. — Maréchal, 25 c. — Valicon, 25 c. — Enders, 25 c. — Vernex, 50 c. — Clerc, 50 c. — Janton, 50 c. — Gerent, 1 f. — P.-A. Rigault, 50 c. — Ribains, 1 f. — Barat, 50 c. — Roux, 50 c. — Mayor, 50 c. — Gabelon, 50 c. — Marcel, 50 c. — Z., 1 f. — Julien, 50 c. — Liébert, 50 c. — Dufreyné, 50 c. — Bernardet, 25 c. — Ducret, 25 c. — Vally, 20 c. — Santallier, 25 c. — Imbert, 50 c. — Richard, 50 c. — Guichard, 75 c. — Havard, 1 f. — Aicardy, 1 f. — Chaza, 50 c. — Frintz, 25 c. — Mausef, 25 c. — Louis Bouvier, 25 c. — Vernay, 25 c. — Lorigon, 25 c. — Ovel, 25 c. — Joyes, 50 c. — Jacint, 50 c. — Rastoul, 50 c. — Tournier, 50 c. — Durieu, 50 c. — Chollet, 1 f. — Kastner, 50 c. — Long cadet, 50 c. — Bagais, 50 c. — Araud, 50 c. — Dubreuil, 50 c. — Romand, 50 c. — Fouque, 25 c. — De l'Amour, 25 c. — A. Ballard, 50 c. — Broallier, 50 c. — Declaris, 50 c. — Bense, 50 c. — Sequenza, 50 c. — Gache, 50 c. — Angladelle, 25 c. — Perneti, 50 c. — Moine, 25 c. — Faure, 25 c. — Patel, 25 c. — Armand, 25 c. — Marchand, 50 c. — Bruyas, 25 c. — Repos, 50 c. — Jamet, 50 c. — J. Cusset, 1 f. — E. J., 1 f. — Barbier, 25 c. — Bution, 25 c. — Crolet, 50 c. — Valette, 50 c. — Rochette, 50 c. — Portal, 50 c. — Bonnard, 50 c. — Daudé, 50 c. — Rhullier, 50 c. — Porte, 1 f. — Vessillieux, 50 c. — Buisson, 25 c. — Bessac, 1 f. — Z., 25 c. — Remond, 50 c. — Célestin, 50 c. — Un anonyme, 50 c. — Lagrange, 25 c. — Jules, 25 c. — Sauget, 25 c. — Adolphe, 25 c. — Gaguin, 25 c. — Charles, 25 c. — Giraud père, 25 c. — Giraud fils, 25 c. — Julien, 25 c. — Métra, 50 c.

Les Lithographes de la maison Louis Perrin, 40 f. 50 c. — Les Lithographes de la maison Boissonnet: P. Jeandeau (2^e souscription), 50 c.; Blanc, 1 f.; Jalabert, 25 c.; Thevenon, 25 c.; Clapier, 25 c.; Geoffroy, 50 c.; Fanton, 1 f. 50 c. — Les Lithographes de la maison Chateau: François Eger, 2 f.; A. Bourget, 50 c.; G. Periolat, 25 c.; Manillier, 25 c.; H. Girard, 75 c.

Total précédent. 3,417 fr. 80
Total jusqu'à ce jour. 3,531 50 c.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 30 mars.

La discussion continue sur le traité belge.

M. CORNE ne croit pas que les considérations politiques soient ici à leur place; les introduire dans ce débat, c'est remplacer une question par une autre. Il s'agit d'une affaire que l'on nous propose avec la Belgique; examinons si l'affaire est bonne.

Quels ont été les procédés de la Belgique vis-à-vis de la France? M. le ministre des affaires étrangères les a caractérisés avec une grande force dans la discussion de l'année dernière. A ces procédés dont il serait inutile de rappeler l'énumération, il faut ajouter la contrefaçon littéraire, qui fait un si grand tort à nos auteurs et à notre librairie.

Le traité de 1842 a produit de grands avantages à la Belgique; qu'en avons-nous retiré? Nos exportations pour la Belgique se sont-elles accrues? Oui, sur un seul article; sur les soieries, il y a eu augmentation de 1,200,000 f. Sur les sels, sur les vins, que l'on disait favorisés, il y a eu diminution.

L'orateur signale les dangers dont l'invasion des lins russes menace notre agriculture. Il comprend bien qu'introduire à cet égard un amendement dans le projet en discussion, ce serait détruire toute l'économie de la loi; mais il adjure M. le ministre de l'agriculture de ne pas perdre de vue ce grand intérêt.

D'ailleurs, dit-il, l'agriculture ne réclame pas seule une protection; l'industrie qui assure le salaire de nos ouvriers n'en a pas moins besoin. Il ne faut pas que cette protection ait rien d'exagéré; il faut qu'elle soit modérée, qu'elle laisse aux producteurs nationaux l'aiguillon de la concurrence; mais dans cette limite, il faut sagement la maintenir.

M. WUSTEMBERG veut, comme le préopinant, l'égalité en même temps que la liberté commerciale; mais cette égalité, il la comprend autrement que lui. A ses yeux, il n'y a pas égalité réelle, pratique, entre les diverses industries sous un système qui, d'une part, protège contre toute concurrence certaines de nos industries, telles que celle des lins, par exemple, tandis que, d'autre part, il n'ouvre point de débouchés aux produits de notre sol ou de nos manufactures, à nos soieries, par exemple, ou à nos vins.

L'honorable membre, examinant le système protecteur au point de vue de ses conséquences, dit qu'il n'en a eu que de mauvaises, pour nous surtout. Ainsi, il a rendu manufacturières et productrices la Belgique et l'Allemagne, qui, auparavant, étaient des pays exclusivement consommateurs. C'étaient pour nous des débouchés, ce sont aujourd'hui des rivaux.

En résumé, le système protecteur a fait son temps; il faut en sortir, non pas brusquement, mais modérément, progressivement, de manière à ce qu'aucun de nos intérêts importants n'ait à souffrir de ce changement.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Oussou.)

Séance du 31 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

MM. Mesgrigny et Kœchlin déposent des rapports sur divers projets de loi d'intérêt local.

M. TESNIÈRES: Le collège électoral d'Avallon (Yonne) a été député, en remplacement de notre regrettable collègue M. Philippe Dupin, M. François Garnier. Les opérations du collège sont régulières; nulle protestation ne s'est élevée; mais M. Garnier n'a point encore produit les pièces établissant son âge et son cens d'éligibilité. J'ai l'honneur, en conséquence, de proposer à la chambre de valider l'élection et d'ajourner l'admission. — Adopté.

M. Guizot dépose comme député une pétition contre le projet de loi relatif aux cautionnements. (On rit.)

Cette pétition sera renvoyée à la commission chargée de l'examen du projet de loi.

M. DELESSERT lit sa proposition contre l'agglomération des compagnies houillères.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au traité belge et à quelques dispositions nouvelles du tarif général des douanes.

M. MERCIER (de l'Orne) combat le projet de loi. Le traité conclu avec la Belgique, dit-il, favorise ce pays au détriment de notre agriculture. On sacrifie à ce pays, en échange des avantages qu'il accorde à quelques uns de nos produits, une industrie naissante et appelée chez nous à un grand avenir. Pourquoi l'industrie linière serait-elle seule offerte en holocauste? Pourquoi n'avoir pas demandé de compensations à d'autres branches de notre fabrique, aux manufactures de reps, par exemple?

L'industrie linière, à l'abri des tarifs protecteurs qui lui ont été accordés en 1842, avait déjà pris parmi nous un développement qui avait produit les meilleurs effets sur notre agriculture, et c'est ce moment que l'honorable député de Lisieux choisit pour conclure un traité qui retombe d'une manière si funeste sur ses commettants. (Rire de M. Guizot.) N'est-on pas autorisé à croire que le cabinet n'a pu être conduit à de telles concessions que par une volonté supérieure? (Rumeurs diverses.)

M. Mercier votera contre le projet de loi, et si, contre son attente, la chambre passait à la délibération des articles, il se réserve de proposer un amendement.

M. LHERBETTE est partisan du projet de loi. Quand un traité de commerce est conclu par le gouvernement avec une autre puissance, dit-il, il est toujours prêt à monter à la tribune pour accuser le ministère d'immobilité. Aujourd'hui il le félicite d'avoir fait au moins un pas de tortue, qui, relativement, est un pas de géant. L'exemple que vient de nous donner l'Angleterre est bon à suivre; un temps viendra où les traités de commerce eux-mêmes disparaîtront pour faire place à la liberté absolue.

Ce n'est pas que le traité nouvellement conclu ne prête à la critique. Il a été conclu pour six ans, et c'est bien long. La mesure du maximum des fils à importer de Belgique est défectueuse. Enfin, il est regrettable qu'on n'ait pu obtenir la répression de ce brigandage de la contrefaçon, qui honore ceux qu'il dépouille, et qui déshonore ceux qu'il enrichit.

M. Lherbette demande au ministre du commerce ce que le gouvernement fera, en présence des mesures que vient de prendre Robert Peel; il l'engage à se bien fixer sur le parti qu'il prendra. Ce qui est le plus funeste à l'industrie, c'est l'incertitude.

M. CUNIN-GRIDAINE, de sa place: L'honorable préopinant m'a demandé ce que nous ferions en présence de ce qui se passe dans le parlement anglais. J'attendrai, pour lui répondre, qu'un orateur parlant contre le projet ait occupé la tribune.

M. GAULTIER DE RUMILLY monte à la tribune.

La séance continue.

Chronique.

Un incendie s'est déclaré pendant la nuit dernière au cinquième étage de la maison portant le n° 12, rue de l'Épine, quartier Saint-Paul. Cet appartement était occupé par un ouvrier en soie. Le feu, concentré dans l'atelier, a brûlé un métier. Grâce à de prompts secours, il a bientôt été éteint.

— Les eaux du Rhône viennent de rejeter sur le rivage d'Irigny le corps du sieur B..., négociant de notre ville, disparu depuis plusieurs jours.

On ne peut assigner de cause positive à ce suicide présumé. Le chiffre de la fortune laissée par lui est assez élevé. Arrivé de Savoie sans ressources, il était lui-même l'artisan de cette fortune. (Courrier de Lyon.)

— Par arrêté du 25 mars, M. le ministre de l'instruction publique a alloué une somme de 1,000 fr. à la commune de la Croix-Rousse, pour l'aider à solder les dépenses d'entretien de la salle d'asile.

— On annonce que M. Bastien Franconi, commencera dans les premiers jours d'avril le cours de ses représentations équestres. La troupe de M. Franconi est, dit-on, composée de sujets distingués. C'est à la Rotonde des Brotteaux qu'auront lieu ces représentations, qui ne manqueront pas d'attirer une foule nombreuse.

— Demain vendredi, au bénéfice de M^{me} et M^{lles} Bremens, on donnera au théâtre des Célestins trois pièces nouvelles: *La Bohémienne de Paris*, drame en cinq actes, à grand spectacle, mêlé de chant; *l'Enfant de la maison*, vaudeville en un acte; *le Fils de l'Empereur*, comédie en deux actes. Des romances seront chantées par M. Boulo et M^{me} Fleury-Jolly. La sabotière, généralement redemandée, sera dansée par M. Clair Bénétié.

La Bohémienne de Paris n'a aucun rapport de ressemblance avec *les Bohémiens de Paris*, pièce jouée l'année dernière.

La composition de ce spectacle fera paraître le personnel presque complet du théâtre des Célestins.

M^{me} Bremens est une artiste qui a trop mérité de la comédie, et ses demoiselles, du reste, sont trop intéressantes, pour que le public ne vienne ce jour-là encourager leur jeune talent.

— On lit dans la *Mouche* de Mâcon:

«M. le président du comice agricole du canton de La Chapelle-de-Guinchay a adressé au *Journal de Saône-et-Loire* et au *Bien Public* une rectification de l'erreur contenue dans l'article du *Courrier de Lyon*.

«Ce comice a parfaitement compris qu'il était de son devoir de combattre une erreur dont les conséquences peuvent être graves. La pyrale n'a pas disparu; si ses ravages sont moins sensibles, on le doit à l'échouage assez généralement pratiqué. Si, dans une fausse sécurité, on suspendait ce moyen efficace, l'insecte se multiplierait rapidement et viendrait de nouveau compromettre le bien-être d'un grand nombre de vigneron. L'utilité d'un comice agricole ressort de cette circonstance; il doit encourager les nouvelles et

Bonnes méthodes, il doit poursuivre et combattre les erreurs. Nous engageons tous les propriétaires du canton de La Chapelle à faire partie du nouveau comice; ses statuts viennent d'être rédigés et seront discutés et adoptés dans une réunion que nous indiquerons prochainement. Pour faire partie du comice, il suffit de prendre l'engagement de verser annuellement la somme de cinq francs dans la caisse du trésorier. »

M. le maire de la ville de Lyon donne avis que les rôles de la contribution mobilière et des patentes de la ville de Lyon pour l'année 1846 ont été remis à MM. les receveurs des cinq arrondissements de cette ville, à l'effet d'en opérer le recouvrement.

En conséquence, les contribuables sont invités à acquitter le montant des taxes qui leur sont ouvertes à ces rôles, dans les termes et aux époques que la loi détermine.

Ils sont prévenus que ceux qui auraient des réclamations à présenter doivent rédiger leur demande sur papier timbré (à l'exception de ceux dont les taxes seraient au-dessous de 30 francs), et produire à l'appui leur feuille d'avertissement et la quittance des termes échus. Ces réclamations doivent être faites dans le délai de trois mois et adressées à M. le pair de France préfet du département; néanmoins, les contribuables qui auraient des renseignements à demander pourront se présenter :

En ce qui concerne la contribution mobilière, au bureau des contributions, à la mairie, tous les jours non fériés, de neuf heures à quatre heures;

En ce qui concerne celle des patentes, chez MM. les contrôleurs des contributions directes, aux adresses ci-après indiquées, et le lundi de chaque semaine aux mêmes heures :

1^{er} Arrondissement de perception. — Contrôleur : M. Tartié, rue du Rempart-d'Anay, 12; receveur : M. Jame, place de la Miséricorde, 1.

2^e Arrondissement de perception. — Contrôleur : M. Le Gouigout, rue de la Reine, 38; receveur : M. Chenevaz, rue du Plat, 2.

3^e Arrondissement de perception. — Contrôleur : M. Melon, place Louis XVIII, 14; receveur : M. Jacquier, rue Lafont, 6.

4^e Arrondissement de perception. — Contrôleur : M. Vidal, place Louis XVIII, 14; receveur : M. Aillaud, rue Saint-Dominique, 9.

5^e Arrondissement de perception. — Contrôleur : M. Masse, rue de la Martinière, 9; receveur : M. Gaillard, rue de l'Archevêché, 5.

Dans la nuit du 25 au 26 de ce mois, le nommé Lhomachot (Jean-Pierre), âgé de 59 ans, propriétaire à Châtillon-sur-Chalauronne, s'est asphyxié. Après avoir fermé hermétiquement sa chambre à coucher, il y avait allumé un fourneau de charbon. On ne dit pas la cause de cet acte de désespoir.

On entendra dans le concert de M. Georges Hainl, samedi 4 avril 1846, à huit heures précises, MM^{mes} Julian-Vangelder, Fleury-Jolly; MM. Delavarde, Boulo, Poitevin, Barrielle et Georges Hainl. L'orchestre du Cercle Musical sera réuni à celui du Grand-Théâtre. Tous les artistes du chant ont bien voulu consentir à chanter dans les chœurs. La salle, disposée en salle de concert, sera splendidement éclairée.

PREMIÈRE PARTIE.

1^o Ouverture solennelle composée exprès pour ce concert par M. Te-glischsbech, maître de chapelle du prince de Hohenzollern. (Te-glischsbech.)

2^o Trio des Dormeurs, de l'opéra *Ali-Baba, ou les Quarante Voleurs*, chanté par MM. Boulo, Poitevin et Barrielle. (Cherubini.)

3^o *Inflammatus*, air du *Stabat*, avec chœur, chanté par M^{me} Fleury-Jolly. (Rossini.)

4^o *Aria di Chiesa* (1667), avec accompagnement d'altos, violons et contrebasses. (Stradella.)

5^o *Les Ruines d'Athènes*, marche et chœur pour orchestre et chœur. (Beethoven.)

- DEUXIÈME PARTIE.
- 6^o *Souvenirs de Vichy*, fantaisie sur deux airs bourbonnais, exécutée par M. Georges Hainl. (Georges Hainl.)
 - 7^o Fragment du *Requiem* de Mozart :
 - 1^o *Dies iræ*, chœur.
 - 2^o *Tuba mirum*, quatuor chanté par M^{mes} Fleury-Jolly, Julian-Vangelder; MM. Boulo et Poitevin.
 - 3^o *Rex tremendæ*, chœur.
 - 4^o *Recordare Jesu pie*, quatuor chanté par M^{mes} Fleury-Jolly, Julian-Vangelder; MM. Boulo et Poitevin.
 - 5^o *Confutatis*, chœur.
 - 6^o *Lacrymosa*, quatuor et chœur chantés par M^{mes} Fleury-Jolly, Julian-Vangelder; MM. Boulo et Poitevin.
 - 8^o Grand chœur d'*Eurymthe (Affranchissons notre patrie)*. Les solos chantés par MM. Delavarde, Poitevin et Barrielle. (Weber.)

TROISIÈME PARTIE.

- 9^o *Jubel*, ouverture cérémoniale. (Weber.)
 - 10^o Grande scène de *Nabuchodonosor*, chantée par M^{me} Julian-Vangelder. (Verdi.)
 - 11^o Sixième soirée d'automne, quintette exécuté par six premiers violons, six seconds violons, six altos, six violoncelles et six contrebasses, composé par Félicien David.
 - 12^o Grand chœur de *Judas Macchabée*. Les solos chantés par M^{mes} Julian-Vangelder et Fleury-Jolly. (Hændel.)
- Prix du billet : 3 f. les premières et secondes.
On peut se procurer à l'avance des billets chez tous les marchands de musique et chez les concierges du Grand-Théâtre et du Cercle Musical.

Nouvelles diverses.

Le journal *l'industriel Calaisien*, en date du 14 mars 1846, rapporte le fait suivant :

« Le 11 de ce mois, un essai de vitesse a eu lieu entre les deux paquebots du gouvernement anglais *l'Onyx* et *la Princesse-Alice*, destinés à faire le service des dépêches entre Douvres et Calais.

» *L'Onyx* a franchi le détroit en . . . 1 heure 30 minutes.

» Et *la Princesse-Alice* en 1 44

» Différence en faveur de *l'Onyx*. . . 0 14

équivalant à une vitesse plus grande de plus de deux milles à l'heure. Cet avantage est considérable relativement à *la Princesse-Alice*, dont la marche rapide avait été considérée jusqu'ici comme extraordinaire.

» Nous devons ajouter que si *l'Onyx* eût attendu, à son départ de Douvres, le moment propice pour jouir du courant de flot, le temps employé à sa traversée eût été d'environ dix minutes plus court encore.

» Le capitaine Mercer, de la marine royale, directeur du service des paquebots de S. M. B. à Douvres, assistait à ce voyage d'essai, et c'est de lui que nous tenons ces détails.

» Deux autres paquebots, près d'être lancés à Wolwich, seront affectés au même service, de sorte que bientôt on pourra faire le trajet de Calais à Douvres en une heure vingt minutes. »

— Il vient d'y avoir à Lille une démonstration du caractère le moins équivoque. Les sous-officiers du 4^e chasseurs, autorisés par le général Négrier, ont fait une cavalcade à laquelle prenaient part des jeunes gens et des notabilités de la ville. Chaque cavalier était muni d'une perche à laquelle était attachée une bourse que l'on présentait aux fenêtres des maisons, et on a réuni ainsi près de 3,000 fr. destinés à secourir les combattants de la Pologne.

— On lit dans les *Tablettes des Deux-Charentes* (Rochefort) du mercredi 18 mars :

« L'affaire des farines falsifiées, saisies au magasin des subsistances de la marine, prend de larges proportions et se poursuit avec vigueur. Beaucoup de personnes ont été interrogées par MM. les délégués de la cour royale de Poitiers; quatre meuniers sont écroués

à la maison d'arrêt. C'est surtout à présent que le public se préoccupe de cette affaire et des circonstances qui s'y rattachent. »

Le même journal annonce, dans son numéro du 21, que douze nouvelles arrestations ont été faites. Une d'elles a produit une grande sensation.

On lit dans le même journal du mercredi 25 mars :

« M. Rollet, directeur des subsistances de la marine, préventivement détenu par suite de l'enquête qui se poursuit au sujet de cette affaire, a été trouvé mort dans sa prison lundi matin. Cet événement a répandu la consternation dans toute la ville.

» L'instruction marche avec vigueur; deux anciens gardes-magasin retirés ont été arrêtés, ainsi que le maître de cave; les livres de plusieurs négociants ont été visités.

» Il y a aujourd'hui dans la maison d'arrêt, pour cette affaire, neuf personnes détenues. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 31 mars 1846.

La bourse a commencé avec une apparence de hausse. On a fait 84 1/2 avant l'ouverture, et le premier cours au parquet a été 84 20. Le 3 0/0 a fléchi tout de suite, et jusqu'à la réponse il est resté stationnaire à 84 10, qui a été le cours de la réponse des primes. Toutes celles restant à ce prix ont été abandonnées. La baisse a continué après la réponse, et le 3 0/0 a fermé à 84 au parquet et à 83 85 dans la coulisse.

Il y a eu de la faiblesse dans les chemins de fer.

CHEMINS DE FER.

Trois pour cent	84 05	Saint-Germain	»
Quatre pour cent	106 50	Versailles (rive droite) . . .	»
Quatre et demi pour cent . . .	»	— (rive gauche)	362 50
Cinq pour cent	120 10	Paris à Orléans	1292 50
Emprunt de 1844	»	Paris à Rouen	1040
Trois pour cent belge	»	Rouen au Havre	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge	101	Avignon à Marseille	950
Cinq pour cent belge	105 3/8	Strasbourg à Bâle	240
Cinq pour cent napolitain . . .	»	Orléans à Vierzon	700
Récépissés Rostchild	101 25	Orléans à Bordeaux	662 50
Cinq pour cent romain	101 3/8	Amiens à Boulogne	»
Cinq pour cent portugais	»	Montereau à Troyes	»
Trois pour cent espagnol	36 3/4	Bordeaux à la Teste	170
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais	»	Chemin du Nord	776 25
Banque de France	5407 50	Fampoux à Hazebrouck	461 25
Comptoir Gannon	1270	Dieppe et Fécamp	462 50
Banque belge	945	Paris à Strasbourg	535
Caisse Lafitte	»	Tours à Nantes	561 25
Obligations de Paris	1570	Paris à Lyon	691 25

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 2 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT.		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	950	952 50
prime	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans	»	»	1275 75	»	1275	1278 75
prime	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen	»	»	1028 75	1030	1027 50	1052 50
prime	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon	»	»	»	»	687 50	»
prime	»	»	»	»	695	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	766 25	767 50	766 25	770
prime	»	»	»	»	777 50	780
Paris à Lyon	»	»	»	»	601 25	600
prime	»	»	»	»	607 50	607 50

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

VENTE VOLONTAIRE ET AUX ENCHÈRES.

Le mardi 7 avril 1846, à midi, il sera procédé à la vente volontaire et aux enchères des **OMNIBUS DU MIDI DE LYON**, en l'étude et par le ministère dudit M^e Deplace, notaire.

Cette vente comprendra tout le matériel servant à l'exploitation, consistant en chevaux, voitures, harnais, etc., etc., et tous les droits attachés à l'entreprise.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour traiter de gré à gré, soit à M^e Deplace, soit à M. Clerc, au bureau des Omnibus, place Louis-le-Grand. (3446)

Etude de M^e Mioche, notaire à Lyon, place des Carmes, n. 11, successeur de M^e Michoud.

A VENDRE Plusieurs Maisons à la Croix Rousse, dans de bons quartiers, et d'un revenu avantageux, dans les prix de 15, 2030, 40,000 fr., et audessus.

S'adresser audit M^e Mioche, notaire. (3806)

AVIS. Le fonds de marchand grainetier précédemment exploité à la Guillotière, rue Madame, par le sieur Jean-Frédéric EBERHARD, appartient actuellement à M^{me} Alix-Rosalie PETIT-PIERRE, sa femme, de lui séparée quant aux biens. (3447)

GAZ DE FLORENCE. MM. les actionnaires voudront bien se rappeler, ainsi qu'ils en ont été prévenus à domicile, qu'une assemblée générale est fixée au 8 courant, à six heures, rue Puits-Gaillot, 3. (406)

MARBRERIE DE PARIS.

M. MICHEL, cours Lafayette, 49, aux Brotteaux, vient de former un nouvel établissement où il perfectionne les cheminées dans les genres gothique et moderne, les styles Louis XIV, Louis XV, grec, etc. Ces cheminées s'harmonisent avec les décorations et les ameublements de salon et autres pièces d'appartement d'un genre nouveau. Elles sont exécutées par des artistes de Paris.

Le sieur MICHEL fait également les ouvrages en marqueterie de tous genres. (404)

A VENDRE Une Voiture presque neuve, à six places couvertes, assez légère pour un cheval. S'adresser chez Maron, successeur de Caussignac, rue de la Charité, n^o 5. (373)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Décheaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier n^o 1 papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4873)

A LOUER A LA SAINT-JEAN. — Bâtimens et usine pouvant servir à un moulinage pour la soie, avec une forte prise d'eau, situés à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère). S'adresser à M. Pichat, sur les lieux, ou à M. Gonnard, rue Saint-Polycarpe, 10, à Lyon. (367)

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Bureau spécial de réclamations sur le foncier, personnel et mobilier, les portes et fenêtres, et les patentes, ouvert tous les jours de 9 à 4 heures, sous la direction de M. Paul Bonnel, ex-secrétaire en chef de la mairie de la Guillotière, rue Belle-Cordière, 19, au 2^e, à Lyon. (1260)

VENTE POUR LIQUIDATION.

PIANOS. Rue de Bourbon, 6. (381)

A VENDRE pour cause de départ, à un prix très modique. — Le Café de l'UNION, situé à Vaise, Grande-Rue, n. 47. S'y adresser. (400)

L'HOTEL DU RHONE, A PARIS,

Rue Saint-Nicaise, n. 5, Entre les Tuileries et le Palais-Royal. Se recommande à MM. les voyageurs lyonnais. (1337)

MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

A LOUER DE SUITE. — Vaste rez-de-chaussée de 23 mètres 50 centimètres de long sur 15 mètres 50 centimètres de large, et quatre pièces au-dessus. On peut céder la force de deux à quatre chevaux. S'adresser à M. Laroche, cafetier, place Saint-Pothin, aux Brotteaux. (321)

AVIS AUX DAMES.

Lundi 6 avril, dans un magasin situé rue Puits-Gaillot, 3, non loin de la Compagnie des Indes, aura lieu une vente en détail de 1,200 châles longs et carrés en cachemires et indous, dispositions les plus nouvelles, qui seront vendus moitié au-dessous de leurs prix.

P. S. La vente ne durera que quinze jours. (1261)

CAPSULES DE RAQUIN.

Elles sont approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MEDECINE comme infiniment supérieures aux Capsules Mothes et à tous les autres remèdes, quels qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents et chroniques, fleurs blanches, etc.

A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt à Lyon, chez MM. LAURET, place de la Préfecture, MALIGNON, rue Mercière, et à la PHARMACIE DES CÉLESTINS. (4746)

Sirop et Pâte pectorale d'escargots,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI. Les enrrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS. Prix : 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (4532)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (5105-7764)

SIROP DE VIAL

Contre les IRRITATIONS

PRÉPARÉ AU SUC DE ROSES. Ce Sirop est si efficace pour combattre les MAUX D'ESTOMAC et les MALADIES DE POITRINE, les TOUX SECHES les plus opiniâtres, les RHUMES OU CATARRHES, qu'il a souvent guéri lorsque tout autre moyen avait échoué. — Flacons de 5 fr. et de 1 fr. 80 c. Dépôt général à la pharmacie, Grande-Rue, n. 5, à Vaise; à Lyon, chez MM. les pharmaciens CAMUZET, place des Carmes; BAYON, rue Neuve; ANDRÉ, aux Célestins; LIME, à Givors. (4788)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend motié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 fr. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LAURET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlons-sur-Saône, FAIVRE, confiseur; Mâcon, FOURCER-MOSSET, pharmacien, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), Rouzet, Grande-Rue, 1. (5344)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les gâtres et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delaage, à Voiron; Plana, à Grenoble. (4820)
LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS & C^o
Rue de la Poulaille, 19.